



COMMUNIQUE DES JOUEURS DU CSSA

L'INTERDICTION D'EXERCER NOTRE METIER DE JOUEUR PROFESSIONNEL : UNE DECISION ILLEGALE, INJUSTE ET INEXPLICABLE...

Lors du dernier confinement le 28 Octobre dernier, la ministre des sports a défini les sportifs de haut niveau, sportifs professionnels, et a déclaré que le sport professionnel pouvait continuer à huis clos.

Les championnats de Ligue 1, Ligue 2 et National 1 ont pu ainsi se poursuivre ainsi que la coupe de France marquée par la participation de l'ensemble des clubs de National 2 et des championnats amateurs.

Le championnat de N2, interrompu depuis fin Octobre 2020, bien qu'il soit le premier employeur devant le championnat de N1 de joueurs sous contrat fédéraux, de nature indiscutablement professionnelle, a été autorisé à reprendre le 18 Février.

Contre toute attente, cette autorisation a été suspendue le 3 Mars dernier.
TROP, C'EST TROP !!! NOTRE SITUATION N'EST PLUS TENABLE !!!

La justification de ce nouveau coup d'arrêt par la crise sanitaire n'est pas crédible : Les protocoles sanitaires que nous respectons scrupuleusement sont beaucoup plus stricts et sécurisés que ce qui est autorisé dans les transports en commun, les magasins et les espaces publics des grandes villes.

Pourquoi autant de choix arbitraires, inexplicables et inexplicables ???

NOUS EXIGEONS LE DROIT D'EXERCER NOTRE METIER MAIS AUSSI NOTRE PASSION QU'EST LA COMPETITION

MADAME LA MINISTRE LAISSEZ NOUS TRAVAILLER ET CONCOURIR AVEC L'ESPRIT SPORTIF QUI EST AU CŒUR DE NOTRE PASSION.

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL SOUTENEZ AVEC FORCE LA REPRISSE DE NOTRE CHAMPIONNAT AINSI QUE CELUI DE LA D2 FEMININE